
*Textes produits par les commissions nationales de la fédération JALMALV
Elaboré par la Commission Bénévolat, réactualisé par la commission le 1^{er} septembre 2023
Validé par le CA du 8 décembre 2023*

LE GROUPE DE PAROLE DES ACCOMPAGNANTS BÉNÉVOLES

1) Définition

Le groupe de parole est un groupe fermé qui réunit des personnes autour d'une pratique : ici, pour ce qui nous concerne, la pratique d'accompagnement.

Le groupe de parole est spécifique aux accompagnants bénévoles. Il est organisé sous la responsabilité de l'association qui engage ces bénévoles.

Le groupe de parole engage l'accompagnant bénévole à titre individuel et collectif. La présence de chacun, le partage de chaque expérience qui vient résonner chez les autres participants, le soutien et l'animation du psychologue font la richesse et la légitimité du groupe de parole qui est un temps collectif.

2) Objectifs

Les objectifs d'un groupe de parole pour les bénévoles sont simples :

- Analyser sa pratique d'accompagnant bénévole, centrée sur la relation et l'écoute des personnes confrontées à une pathologie grave et à la proximité de la mort. Analyser sa pratique revient ici à prendre conscience de son implication personnelle, de ses réactions défensives dans les relations d'accompagnement, de repérer la manière dont on se situe dans cette relation : travail de séparation, de distanciation, d'élucidation, d'analyse.
- Analyser sa pratique, c'est aussi essayer d'élaborer un vécu difficile, parfois éprouvant, source d'angoisse, le mettre en forme, lui donner sens : cela aura un impact important pour un meilleur ajustement à la relation. Cette dynamique d'élaboration va s'enraciner dans et avec la parole, ouvrant, avec le temps, la mise en jeu de pratiques plus adéquates. On est bien dans le champ de la formation.

3) Fonctions du groupe de parole

Le groupe de parole cumule deux fonctions :

- Une fonction de soutien dans le travail d'accompagnement des bénévoles, nécessaire pour durer (ventilation des émotions, élaboration de l'angoisse, du sentiment d'impuissance, etc.). Un temps collectif qui parfois permet de repérer une fragilité ou une souffrance chez l'accompagnant bénévole.
- Une fonction de formation : approfondissement de l'écoute, ouverture et tolérance aux points de vue des autres, apprentissage du « non agir » et d'une autre relation au temps pour permettre à la parole de l'autre de se déployer, à son rythme, prise de recul sur sa pratique et réajustement dans sa relation à l'autre, etc.

4) Profil et rôle de l'animateur

L'animateur est un psychologue ou un psychothérapeute, agréé par le Conseil d'Administration de l'association et extérieur à celui-ci.

Il doit connaître ce qu'est JALMALV, ce que l'on fait à JALMALV, le cadre associatif, le rôle d'un accompagnant bénévole, être clair avec ce qui relève du groupe de parole et ce qui relève de l'association.

Par son attitude, l'animateur est garant du travail psychique à effectuer.

- Il accompagne, aide le bénévole dans son ressenti et recherche l'écho du groupe.
- Il aide les participants à se recentrer sur la tâche à effectuer et c'est à lui à mettre en place ce dispositif particulier pour que ce travail psychique puisse se faire.
- Il accompagne les « résistances » des participants pour que, avec le temps, chacun puisse, peu à peu, trouver intérêt et plaisir à cette exploration toujours renouvelée de ses modes de fonctionnement.
- Il est attentif aux différents modes de communication : expression verbale, non verbale, corporalité.
- Il repère un dysfonctionnement dans la pratique ou attitude d'un bénévole
- Il régule pour que chacun puisse s'exprimer. Il recadre pour ne pas laisser parler une personne au détriment des participants du groupe.

5) Cadre de fonctionnement

- Régularité : présence obligatoire pour tout bénévole en situation d'accompagnement, signifiée lors de la signature de la charte du bénévole d'accompagnement.
Les absences répétées au groupe de parole pourraient remettre en question la poursuite des accompagnements.
- Rythme : une séance mensuelle
- Durée de 1h30 à 2h
- Taille du groupe : de 8 à 10 personnes
- Règles de fonctionnement : confidentialité, non jugement, écoute réciproque, etc., autant de valeurs fixées par l'animateur et rappelées en début de groupe de parole.
- Le contenu du groupe de parole est confidentiel, les informations ne sortent pas du groupe de parole.
- Les situations particulières pour lesquelles le bénévole exprime un jugement, une appréciation, une représentation peuvent être partagées en groupe de parole pour ce qui concerne le vécu et ressenti du bénévole (ex : maltraitance).
A la question que faire ? La question doit être posée à l'association qui poursuit la réflexion et la conduite à tenir.
Transmission du groupe de parole vers le coordinateur des bénévoles : soit une invitation du bénévole à le faire lui-même ; soit par le psychologue après avoir prévenu le groupe de parole.
- Le groupe de parole n'est pas une thérapie, il vise à la clarification de la rencontre bénévole/personne accompagnée. Si l'introspection fait partie du travail du groupe de parole et procure une meilleure compréhension de soi dans le rapport à l'autre, ce n'est qu'un bénéfice secondaire.